

AVENANT AU CONCOURS VLISCO FASHION FUND 2018 CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation au concours Vlisco Fashion Fund en république de Côte d'Ivoire (le « **Vlisco Fashion Fund** ») est régie est par les conditions générales du Vlisco Fashion Fund 2018 tel que publié sur le site web <https://www.vlisco.com> (les « **Conditions** ») et complétée par le présent avenant.

Il est préalablement rappelé que :

- L'organisateur du Vlisco Fashion Fund en république de Côte d'Ivoire est CFCI, société anonyme avec conseil d'administration au capital de 1.766.274.000 FCFA, dont le siège social est situé en zone industrielle de Yopougon, Bâtiment UNIWAX, adresse postale : 01BP5855 Abidjan 01, Tél : 23 53 53 54/54 54, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro CI-ABJ-1977-B-25243, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean Louis MENUJER.
- Ladite société a publié sur le site web de la marque Vlisco, <https://www.vlisco.com>, les conditions de participation au jeu Vlisco Fashion Fund ;
- Suite à l'engouement suscité par ledit jeu, la société CFCI a souhaité différer la date limite de dépôt des candidatures ;
- Cette modification entraîne la révision de toutes les dates stipulées dans lesdites conditions générales.

Dès lors, et conformément au préambule ci-dessous, il est arrêté ce qui suit :

1. Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier certaines modalités de participation au jeu auquel il se rattache. Les conditions générales initiales du jeu sont modifiées en conséquence, conformément à ce qui suit.

2. Durée

Les dates de participation au présent jeu Vlisco Fashion Fund initialement fixées du 22 août 2018 à 0h00 GMT au 16 septembre 2018 à 23h59 GMT, sont modifiées par le présent avenant aux dates suivantes :

Du 22 août 2018 à 0h00 GMT au 30 septembre 2018 à 23h59 GMT.

3. Vlisco Fashion Fund Phase 1

Les Candidats sélectionnés seront invités pour une interview entre le 1^{er} et le 12 Octobre 2018. Par la suite, 3 candidats seront retenus par pays (21 au total) pour aller en finale. Si un Candidat n'a pas été contacté avant le 30 septembre 2018, cela signifie qu'il ne s'est pas qualifié pour la finale.

4. Vlisco Fashion Fund Phase 2

Le cahier de charges sera remis aux 3 finalistes le 15 Octobre 2018. Les finalistes auront 28 jours pour réaliser le projet de conception et de création de 5 tenues et de leur contenu pour la présentation finale. Les finalistes sont invités à rendre leur création à la fin de cette période de 28 jours, soit le 11 novembre 2018. En cas dépassement du nouveau délais ci-dessus indiqué, CFCI se

réserve le droit d'annuler la participation du finaliste. Il ne fera par conséquent plus partie des finalistes du Vlisco Fashion Fund.

Le gagnant du Vlisco Fashion Fund sera choisi par le jury lors du Global Event le 30 Novembre 2018.

5. Lois applicables

Conformément aux conditions générales publiées sur le site web de la marque Vlisco, <https://www.vlisco.com>, le présent avenant est régi par le droit ivoirien et soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Abidjan. Toutes les autres dispositions des conditions générales du jeu non affecté par le présent avenant restent en vigueur et applicables aux présentes.

6. Dépôt et communication du présent

Le présent avenant est déposé en l'étude de Maître TIACOH Lambert, sise à Abidjan Plateau, 55 Boulevard Clozel, Immeuble SCI LA RESERVE, 2^{ème} étage porte 6. Téléphone : 20 21 57 20.

Une copie certifiée conforme à l'original sera remise gratuitement en main propre à toute personnes qui en fera la demande par écrit. Il ne pourra en aucun cas être expédié par voie postale ou autrement.



C.F.C.I.
01 BP 5855 ABIDJAN 01
Côte d'Ivoire
Tél 23 53 53 54 / 23 53 53 55
Fax 23 46 69

Four CFCI

Le Directeur Général
Jean Louis MENUJER